

CHAMPAGNAC LA PRUNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2022

Présents : BIDAULT Christelle, BOMBAL Jacques, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, JAUILHAC Stéphanie, LEFEBVRE, Serge, MARTY Lionel, NAVEZ Grégoire, POUGET Roland.

Excusés : DUBOIS Michel (procuration à BIDAULT Christelle), FAUCHER Sandra (procuration à CHATAUR Jean-Paul)

Secrétaire de séance : NAVEZ Grégoire

Ordre du jour :

- Subventions aux associations
- Vote des Taux des impôts locaux
- Approbation et vote du budget primitif 2022
- Convention avec la commune de La Roche Canillac pour l'école maternelle
- Questions diverses

Madame le Maire informe que sont excusés Michel DUBOIS et Sandra FAUCHER

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du procès-verbal du 27 mars 2022 : PV approuvé à l'unanimité.

DCM N°9 : Subventions aux associations

Madame le Maire rappelle que les subventions accordées aux associations doivent faire l'objet d'une délibération afin de pouvoir les intégrer au compte 6574 du budget primitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 1 290 €.

VTT club du Doustre	100,00 €
Société de chasse Champagnac	120,00 €
Rando Doustre	70,00 €
Comité des fêtes de Champagnac	550,00 €
AAPPMA La Truite de la Grave	100,00 €
APE du Doustre	150,00 €
ONAC - VG Corrèze	50,00 €
RECUP'AIDE	150,00 €

Les subventions seront versées sous réserve de la réception en mairie de la demande, du bilan de l'année passée et des projets pour l'année.

Résultat du vote : **Pour : 9** **Contre : 0** **Abstention : 2** (Lefebvre S., Navez G.)

Grégoire NAVEZ s'abstient car il est trésorier du comité des fêtes et Serge LEFEBVRE car il est membre actif de Recup'aide.

DCM N° 10: Taux des impôts locaux

Madame le Maire propose au Conseil de maintenir les taux d'impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour 2022 :

- Taxe foncière bâti : 35.23 % .
- Taxe foncière non bâti : 80.68 %.

Résultat du vote : **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

DCM N°11 : Budget primitif 2022

Jacques BOMBAL présente le budget.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 257 107 €

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 594 250 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2022 de la commune.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Jacques BOMBAL précise que, afin de répondre à la volonté de préservation du cadre de Champagnac-la-Prune, une ligne a été prévue pour être en capacité de capter une éventuelle opportunité d'achat de parcelles de forêt, zones humides ou autre terrain à potentiel environnemental.

Bruno BRINDEL rappelle qu'il a proposé l'implantation du restaurant dans le logement de La Poste.

Madame le Maire en a demandé la faisabilité technique à Corrèze Ingénierie et attend leur retour.

Madame le Maire et Jacques informe qu'un prêt financier a été négocié à un taux très intéressant auprès d'une des banques consultées. Il est indiqué que l'emprunt n'est pas conditionné à la présentation de facture et sera abordé au prochain Conseil Municipal.

Stéphanie JAUILHAC demande si une réunion publique va avoir lieu concernant l'opportunité de faire le restaurant multi services. Madame le Maire s'étonne de cette demande, le conseil ayant à l'unanimité toujours voté pour le projet. Les habitants seront par contre consultés pour affiner les besoins autour du projet.

DCM N°12 : Convention avec la commune de La Roche Canillac pour l'école maternelle

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat intercommunal de l'école maternelle de La Roche Canillac a été dissout au 31 décembre 2021 et que l'école maternelle est gérée par la commune de La Roche Canillac depuis le 1er janvier 2022. Il présente au conseil municipal la convention de participation financière aux frais de fonctionnement de cette école.

La participation pour la commune de Champagnac la Prune est de 4 858.11 € pour les mois de janvier à juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette participation et autorise le Maire à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Intervention de Mme le Maire :

Suite au dernier Conseil Municipal Madame le Maire a souhaité intervenir et a précisé que pour éviter tout malentendu sur la teneur de ses propos elle souhaitait lire un texte qui sera inscrit au PV du Conseil in extenso.

« Cela fait près de 2 ans que nous travaillons ensemble. Pour ce faire, nous avons accepté de créer des commissions non obligatoires vous permettant ainsi de participer pleinement aux débats et discussions préalables aux décisions du conseil municipal. Par ailleurs nous avons fait en sorte que vous puissiez également représenter la commune auprès d'instances, de collectivités ...

Cela requiert donc que je puisse vous faire confiance, ce que j'essaie de faire.

Même si nous ne nous connaissons finalement pas très bien, je pensais que nous pouvions partager certaines valeurs pour œuvrer ensemble pour Champagnac. C'est pour cela qu'il ne m'a jamais semblé nécessaire, peut être à tort, de rappeler en conseil et à chacun d'entre vous que nous sommes les élus de tous les habitants de Champagnac la Prune.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer les valeurs essentielles à mes yeux :

- Utiliser les compétences de tous à titre expérimental avec deux exigences : le respect mutuel et l'écoute ;
- L'importance de ne pas juger autrui et être acteur du bien vivre ensemble.

Hors, lors du dernier conseil municipal, et il est à mon sens symptomatique d'une certaine dérive du fonctionnement actuel, vous avez publiquement tenu des propos, pour le moins inappropriés, à l'encontre de 2 habitants de Champagnac.

Nous sommes loin de ce qui me tient à cœur : ne pas juger l'autre et surtout promouvoir la concorde et le bien vivre ensemble.

Pour ma part, pour notre part, nous ne sommes pas là pour cela. Nous devons gérer les affaires de la commune de façon impartiale, indépendamment de qui demande, des affinités, dans la recherche de l'égalité de traitement et de l'intérêt général.

La teneur des propos tenus au dernier conseil municipal tant sur le fond que sur la forme m'amène à m'interroger sur le bien fondé du mode de fonctionnement qui a prévalu jusqu'ici. »

En retour Bruno BRINDEL dit que la majorité peut changer le mode de fonctionnement si elle le souhaite.

Il rappelle à Madame le Maire le fait que, quelques mois au auparavant, elle avait parlé de M. Blanchon. Madame le Maire n'a pas le souvenir que c'était dans le même contexte. Ce point sera vérifié.

Suites aux discussions, Jacques BOMBAL propose qu'on ne revienne plus sur le passé et qu'à partir de maintenant, on ne cible pas nommément quelconque habitant de Champagnac lors du Conseil Municipal.

Entretien de la commune :

- Bruno BRINDEL informe des travaux réalisés par Christophe VACHER (réfection des chemins et pistes, empiérement ...), précise que Christophe a été au-delà de ce qui avait été prévu, Bruno remercie également Christophe Larté et Christian Mas pour leur aide et prêt de matériel.

Il est rappelé qu'il faudra distribuer de manière plus équitable les déblais de fouille en anticipant la consultation de tous ceux qui pourraient être intéressés.

- Les matériaux pour réaliser les nouveaux panneaux d'affichage sont arrivés à l'atelier. Les volontaires sont invités à aider.

Dons :

Bruno BRINDEL, Stéphanie JAUILHAC, Serge LEFEBVRE et Roland POUGET remettent à Madame le Maire quatre chèques correspondant à 30 % de leurs indemnités.

Bruno redemande à ce que l'information soit mise sur les affichages municipaux.

Travaux du Bois Michel :

Grégoire NAVEZ informe que les réserves sur l'éclairage publique ont été levées, que le temps s'annonce meilleur et que Tulle Agglo prévoit de finir les travaux de voirie du Bois Michel seconde quinzaine d'avril.

Déploiement fibre optique :

Grégoire NAVEZ informe que, lors des interventions à proximité des réseaux (travaux forestiers, de construction ...), il est possible de demander la dépose de la fibre optique gratuitement.

Grégoire invite également ceux qui le souhaitent à passer à la fibre optique tant que le raccordement est gratuit (car il est possible que cela devienne payant dans l'avenir).

Columbarium :

Nous sommes dans l'attente de l'intervention de l'entreprise.

Panneaux de signalisation au village du Theil :

Serge LEFEBVRE demande à ce que la vitesse soit limitée à 30km/h dans le village du Theil et qu'un panneau informe qu'il s'agit d'une voie sans issue.

Gestion des déchets :

Bruno BRINDEL demande si les requêtes de la commune ont été transmises à Tulle Agglo. Madame le Maire confirme que cela a été transmis.

La séance est levée à 11h29.